

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2024 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

dont représentés : 3

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Hélène AUBRY, Antoine ANTONA, Simon FIDELI, Marie-Françoise MASSEI, Patrick RINIERI

Date de la convocation :

2 décembre 2024

Absents :

Lucette AMARO-CAPITAO (procuration à Paul BERNARDI), Barbara CASINI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI), Raphaël PIERRE-BIANCHETTI (procuration à Pascal LECCIA)

Délibération affichée en mairie

le : 11 décembre 2024

Secrétaire de séance : Paul BERNARDI

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 11 décembre 2024

Accusé réception reçu

le :

Délibération n°007-005-2024 : Evacuation des eaux pluviales au lieudit Teghia : validation des travaux et demande de subvention (M57)

Les eaux pluviales entre les maisons n°84 et 86 du lieudit Teghia se déversent sur les propriétés privées et provoquent des nuisances. Il convient donc de procéder à la reprise de l'évacuation.

Nous avons reçu l'offre de l'entreprise EL BACHIRI pour un montant HT de 4 000 €.

Le Maire propose donc de retenir ce devis et de faire une demande de subvention au titre de la Dotation Quinquennale.

Le plan de financement est prévu comme suit :

Collectivité de Corse (dotation quinquennale)	60 %	2 400.00 €
Fonds propre de la Commune	40 %	1 600.00 €
TOTAL		4 000.00 €

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** les travaux de reprise de l'évacuation des eaux pluviales au lieudit Teghia
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer le devis ainsi que tout autre document y afférant
- ✓ **CHARGE** le Maire de constituer le dossier portant demande de subvention

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,
Pascal LECCIA

no 
